

REUNION NATATION ESTIVALE LIGUE 1/04/26

Clubs présents : Aravis, Beauchastel, Beaufort, Evian, Eyzin, Haut-Giffre, La Roche, Rumilly, Tanamo, Thônes, Tullins et Vanoise

Présents : Christine Epailly, M-Christine Gaidioz, Denis Balmont, Bernard Bodon Cécile et Thomas Besson Magdelain, Benjamin Montmagnon, Peggy Domineconi, Fabien Maire, Stéphane Thoirain, Edwige Joubert, Jérôme Valencier, Thomas Deffayet, Morgane Nicollet et Laurène Thabuis, Franck Girod, Nicolas Daurel et Gérard Ruffier, Kevin Gaidioz, Nadège Cantournet, Eric Epailly et Cyril Grivet, Clothilde Ducroux

Ordre du jour

- * **Nouvelles catégories**
- * **Informations du Cercle de compétences échéances nationales**
- * **CR Commission sportive Ligue du 11/03/26**
- * **Validation Calendrier 2026 : Point informatique (Denis et Bernard)**
- * **Point Commission Médicale : Christine**
- * **Point officiels : Formations, remarques, compétitions Ligue....**
- * **Questions diverses**

1- Nouvelles catégories

Saison 2026 (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026)		
Catégories	Dames et Messieurs	
	Âge	Année de naissance
U11 et moins	11 ans et moins	2015 et après
U12	12 ans	2014
U13	13 ans	2013
U14	14 ans	2012
U15	15 ans	2011
U16	16 ans	2010
U17	17 ans	2009
U18	18 ans	2008
Seniors (U19 et plus)	19 ans et plus	2007 et avant

Pour le critérium les récompenses sont attribuées ainsi :

Récompenses

Une médaille aux trois premiers de chaque épreuve individuelle pour les catégories :

- U14 et U15,
- U16 et U17,
- U18 et plus.

Une médaille à chaque nageur des trois premiers relais toutes catégories (filles, garçons et mixte).

2- INFOS Cercle de compétences Natation Estivale

Finalisation Règlement Natation estivale 2026

Pour diffusion aux environs du 1^{er} avril

Saison du 1^{er} juin au 31 août

Changements nouvelles catégories (au-dessus de U19 on appelle « Seniors »)

Pour l'ENF rénovée application en 2027. Un webinaire est prévu fin mai, mi juin ???

Donc on applique les mêmes règles que l'an dernier :

Les U10 et moins doivent être titulaires du Savoir Nager en Sécurité, pour les autres pas obligatoire mais licence Compétition si compétitions

Le webinaire des clubs pour les échéances nationales aura lieu sans doute 1^{ere} quinzaine de juillet

IMPORTANT Aucun transfert après le 31 juillet
Pas de vêtements techniques au-dessous des U14

Finale Interclubs

Pas de changement A organiser du 27 juin au 26 juillet

Finale Nationale Trophées U12-U13

U12 une finale à 6 Filles et 6 Garçons, nageront les quatre 50m de spécialité et le 100 4N

U13 une finale à 6 Filles et 6 Garçons, nageront les quatre 100m de spécialité et le 100 4N

Pour les qualifications pour tous comme l'an dernier : tous les 50m, le 100 4N et le 200NI

La confirmation de la participation se fera par mail / Les engagements seront faits par la FFN

Si désistement parmi les 6 premiers on prend le suivant sur une liste de 10 réservistes max

Critérium

Modifications par rapport à 2025

Passage d'un 8 couloirs à un 6---- → Réduction des quotas de 2 par catégorie et par épreuve

Une seule épreuve complémentaire par nageur choisi parmi les 50m ou les 100m à condition que l'épreuve qualificative soit nagée

3- CR Commission sportive Natation estivale Ligue

- * Aux Championnats de Ligue, pour garder une progressivité dans les épreuves avant la catégorie U12, il a été décidé de proposer :

Pour les U10 tous les 50m et le 100 4N

Pour les U11 tous les 50m+le 100NI+ le 100 4N

Les relais U11 seront uniquement des relais mixtes avec 2 filles 2 garçons et un maximum de 3 relais par club.

Attention pour tous les autres relais à partir des U12-U13 la règle reste la même : un seul relais par club et par catégorie

Un bilan sera fait en fin de saison et si besoin de modifications on ajustera.

- * Lorsque le calendrier est validé on ne peut pas rajouter de compétition sans l'accord de la Ligue .
- * Evolution des grilles d'accès aux championnats de Ligue
On les laisse en l'état pour cette saison sauf pour le 100 4N des U10 et U11 dont on augmentera un peu les temps d'accès et idem pour l'accès au 100NI pour les U11
On fera suivre la grille d'accès aux championnats de Ligue fin avril

3- Calendrier 2026

cf PJ

Précisions de Denis :

Pour les Interclubs chronométrage semi automatique

Pour les championnats de Ligue plaques

M-Christine et Bernard comptabiliseront le nombre de médailles à demander à la Ligue et transféreront le tableau à Gaelle

4- Commission médicale par Christine

Attention dans vos clubs à **être rigoureux par rapport aux certificats médicaux et questionnaires** médicaux lors de la prise des licences. Bien archiver les documents au sein du club.

Pour les stages important de **faire les déclarations préalables** au service Jeunesse et sport du département d'origine

Licencier tous vos adultes accompagnants des mineurs.

5- Point officiels

Quelques changements dans le règlement :

En nage libre et en papillon: Juste avant l'arrivée, après qu'une partie de la tête du nageur a dépassé la marque des 5 mètres le nageur peut être totalement immergé.

En brasse et en papillon : au virage où après le toucher du mur il est permis de tourner de n'importe quelle manière dès lors que le corps est en position ventrale au début du premier mouvement de bras après avoir quitté le mur.

À la suite d'une blessure, il n'est pas permis de bander plus d'un ou deux doigts/orteils.

Dates des formations juges : En principe 9 et 30 juin mais à confirmer

RAPPEL : Avant de présenter des chronométreurs bien avoir fait la licence en amont, puis transférer NOM prénom et année de naissance aux responsables (soit Eric Epailly, soit M-Christine Gaidioz) afin de les rentrer sur Extranat comme Pass Officiel et stagiaire chrono.

6- Information ERFAN

Christine annonce la mise en route de l'ERFAN et les supports qu'elle peut apporter aux clubs en formation

Kevin présente brièvement la formation Assistant Moniteur.

7- Point divers

Attention de bien faire votre déclaration à la Sacem, lors de vos organisations si vous diffusez de la musique. Les contrôles vont être renforcés.

Diffuser de la musique dans son club et lors d'évènements

Dès qu'un club diffuse de la musique devant un public (adhérents, élèves, clients), cela devient une diffusion publique.

La loi impose alors d'obtenir l'autorisation des auteurs et de payer une redevance, collectée par la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) et reversée aux créateurs. En effet, la SACEM est la société civile de référence en matière de protection du droit d'auteur.

La source de la musique ou le statut associatif du club ne changent rien à l'obligation. Toute utilisation en entraînement, cours ou animation doit être déclarée.

Découvrez les règles générales d'autorisation et de tarification pour les associations sportives :

Document joint

De manière générale les déclarations préalables à la SACEM permettent d'obtenir un tarif réduit.

FIN de La Réunion: 20h30

Secrétaire de séance : M-Christine Gaidioz